

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-14

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de loi d'habilitation visant à transposer par voie d'ordonnance la directive (UE) 2021/338 du 16 février 2021 modifiant la directive 2014/65/UE en ce qui concerne les obligations d'information, la gouvernance des produits et les limites de position, et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/878 en ce qui concerne leur application aux entreprises d'investissement, afin de soutenir la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19 ;

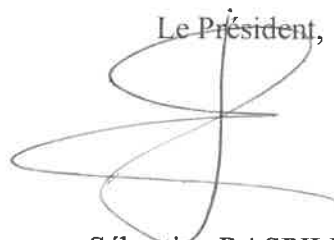
En ayant délibéré lors de sa séance du 18 mars 2021,

Émet un avis favorable sur le projet de loi d'habilitation susvisé.

Fait le 18 mars 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER